

Association Le Père Aussi

GREVE DE LA FAIM AVANT EXECUTION SOMMAIRE (Le 03/09/2002)

VOUS VOULEZ NOTRE PEAU ? ET BIEN PRENEZ LA MIENNE, JE ME LIVRE !

J'en ai ras le bol et je préfère CREVER plutôt que de continuer à vivre dans un pays aux comportements totalitaires, avec des harcèlements permanents, à la merci de certains juges qui règlent leurs comptes, ou celui de leur épouse ou de leur frère.

Il y a près de 25 ans, j'ai déjà été victime du DIKTAT judiciaire. Condamné sur la seule base de témoignages ANONYMES, établis par des gendarmes RIPOUX. (Ce n'est pas moi qui le dis mais le Général GUEDIN Maire du village et quand même OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE de part ses fonctions de Maire).

Voici ce qu'il dit dans son attestation concernant les nuisances occasionnées par une discothèque voisine : « d'autres qui usent, abusent et profitent du REGGIO... trouvent que tout va bien... Il a fallu des provocations réitérées d'une part, et un incontestable laxisme de certains responsables du maintien de l'ordre d'autre part. Ces derniers sont évidemment à classer parmi ceux qui usent, abusent et profitent du REGGIO ou en ont usé, abusé et profité. »

Bien-sûr, il fallait condamner 'MARIVET LE REBELLE'. Ce que des Juges toujours aussi RIPOUX n'ont pas manqué de faire ! Au mépris total d'une jurisprudence qui dit ceci : « Un témoignage ANONYME est entaché de nullité substantielle en raison de l'absence des éléments substantiels que sont l'indication des nom, prénom, âge, état, profession et demeure du témoin. Réf : CRIM 26 JUIN 1984 : D1984 IR 466 et SURTOUT : BOURGES 5 DECEMBRE 1974 : D1975 SOMM 55.

Convention Européenne des droits de l'Homme : « L'emploi de déclarations ANONYMES comme des preuves suffisantes pour justifier une condamnation conduit à une restriction des droits de la défense. Il y a donc privation d'un procès équitable et VIOLATION. Je vous fais grâce de la référence.

Et maintenant ça continue, ça recommence. Voilà que la Justice nous sort et utilise une expertise SCANDALEUSE ET HONTEUSE établie par Monsieur le Professeur André GISSELMANN qui ose attester que Madame Laure BENETON, au 9^{ème} MOIS DE GROSSESSE, pile poil, ACCOUCHE PREMATUREMENT. Ahurissant... ! Je passerai sur le reste qui est du même TABAC...

ON VEUT ENCORE FABRIQUER UN COUPABLE A TOUT PRIX.

Voilà pour le Pays 'dit' des DROITS DE L'HOMME. Pauvre Pays qui, en ce moment, est en train d'évoluer vers une législation fasciste et gestapiste.

Ami entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines...

Messieurs les défenseurs des DROITS DE L'HOMME, on aimerait vous entendre. Votre silence est assourdissant. Français, de la France d'en bas, j'ai HONTE AVEC VOUS.

Il serait intéressant de savoir pour qui ROULE Monsieur le Professeur André GISSELMANN quand il fait tout pour nous charger d'une manière éhontée... ? Monsieur le Professeur a oublié son serment. Je vais me permettre de le lui rappeler : « Les experts prêtent serment d'apporter leur concours à la Justice **en leur honneur et en leur conscience** ». Monsieur le Professeur doit être frappé d'amnésie... A soigner...

Association Le Père Aussi

Intéressant également de savoir comment Madame Le Docteur E. MUGGEO a pu obtenir des renseignements CONFIDENTIELS émanant du Cabinet de Madame VAUTRAIN, Juge d'instruction dans une affaire qui ne concerne pas Mme le Docteur E. MUGGEO mais dont elle s'est servie pour discréditer son mari dans une autre procédure personnelle... ?

Madame a ses entrées au tribunal

Intéressant aussi de savoir pourquoi Monsieur le Substitut EZINGEARD a essayé de faire capoter une citation directe délivrée dernièrement par mon fils... ?

Toujours très intéressant de savoir pourquoi Monsieur le Juge PAPIN a sévèrement condamné mon fils, le 27 juin dernier, pour un délit NON CONSTITUE, SANS MEME L'INTERROGER... ! – SEULE QUESTION POSEE : COMBIEN GAGNEZ-VOUS ? – L'article 442 du Code de Procédure Pénale est pourtant très clair : « AVANT DE PROCEDER A L'AUDITION DES TEMOINS, LE JUGE INTERROGE LE PREVENU ET RECOIT SES DECLARATIONS ». Ce n'était pas nécessaire : mon fils était condamné d'avance. L'important était de savoir de combien on pouvait l'assaisonner... !

Je tiens à préciser que le ministère public avait demandé la relaxe... !

Appel a aussitôt été interjeté.

Une enquête sérieuse de la part des autorités compétentes pourrait peut-être apporter une réponse à toutes ces questions et bien d'autres.

Monsieur le Professeur André GISSELMANN devrait bien dire qui lui a fait sortir une telle ignominie et qui a tiré les ficelles directement ou indirectement. Car, à ce stade, on ne peut plus lui accorder le bénéfice de l'incompétence. C'est trop gros.

Par la même occasion, on pourrait aussi demander à Monsieur le Docteur AHO, collègue et supérieur du Docteur MUGGEO, de dire enfin la vérité sur ses témoignages et déclarations. Il y en a déjà TROIS contradictoires. DEUX SONT forcément des FAUX. Interrogé, hors influence MUGGEO, il pourrait peut-être sortir de ses explications vaseuses et dire la vérité vraie.

Il va sans dire que, dans tous les problèmes que notre Famille rencontre, on trouve Madame le Docteur MUGGEO, aidée et assistée de son avocat, Maître Isabelle MOREAU, à la ville Madame ESTEVE, épouse de Monsieur le Juge ESTEVE.

Dans une autre affaire, époux BENETON, on trouve également chez leurs conseils, le Frère de Monsieur le JUGE ESTEVE.

Croyez-vous que, dans ces conditions, la Justice puisse être impartiale ?

A chacun de s'interroger et d'apprécier... !

Maître Isabelle MOREAU, la femme du Juge, prend beaucoup de libertés avec la vérité et ne se gêne pas pour dire n'importe quoi, pourvu que ça mousse.

Il faut dire que j'ai un contentieux avec cette dame depuis que je me suis opposé à ses demandes abusives. Je dois reconnaître qu'elle a été assez puissante pour amener Madame le Juge BERTRAND à déclarer que mon Fils était MAJORITAIRE dans une société dont il ne possède que 49,5% des parts. Ahurissant, mais on comprend pourquoi !

Association Le Père Aussi

Dans ces conditions, il est donc parfaitement inutile de faire appel à l'institution judiciaire. LES DES SONT PIPES, LES CARTES BISEAUTEES. Nous sommes toujours soit déboutés, soit condamnés.

Voilà pourquoi j'ai décidé d'en finir. Maintenant je suis trop vieux, à l'aube de mes 70 printemps je ne peux plus envisager de m'expatrier et quitter une république TOTALITAIRE et BANANIERE.

ET BIEN, A LA VEILLE DE MES 70 ANS ? PLUTOT CREVER QUE DE VIVRE A GENOUX.

LE POPY REBELLE.

Ne pas jeter sur la voie publique.

